

C.S.E.L.

Assemblée Générale du 28 mai 2024

Rapport Financier

1

Réalisations 2023

Les montants en euros sont arrondis

RECETTES

2021	2022	2023	Variation 2023 sur 2022
41 500 €	40 700 €	39 900 €	- 2.0 %

Les RECETTES de l'année 2023 sont en baisse d'environ 800 €, du fait de 2 facteurs :
 + 3 700 € pour les cotisations qui ont été d'un bon niveau en 2023 contrairement à celles de 2022
 - 4 500 € puisqu'en 2022 il y avait eu un financement pour les anciens pensionnaires du CAJED de plus de 16 ans qui n'avait pas pu être poursuivi jusqu'à son terme.

2023 a en outre bénéficié du deuxième don de 5 000 € (sur 3 ans) de la fondation REVIVRE pour la poursuite du suivi des anciens pensionnaires du CAJED (apprentissage ou poursuite des études).

3

Réalisations 2023

Les montants sont en euros

	2022	2023	Variation 2022 sur 2023
RECETTES	40 757.75 €	39 944.61 €	en baisse de 2.0 %
DÉPENSES	47 167.50 €	35 842.83 €	en baisse de 24.0 %
Encaisse 31-12	37 639.57 €	41 741.35 €	Progression de 4 101.76 €

Par rapport au BUDGET 2023 RÉVISÉ :

- Les RECETTES ne sont en baisse que de 2.0 % (- 800 €), alors qu'une diminution plus marquée était anticipée dans le budget révisé (de -2 400 €).
 . Le financement exceptionnel de 4 500 € de 2022 pour le CAJED a pu être compensé par le bon niveau des cotisations perçues en 2023
 . En phase avec le budget, le 2ème versement de 5 000 € sur 3 ans de la subvention REVIVRE été perçu.
- Conformément à la prévision les DÉPENSES ont été en forte diminution après les versements exceptionnels de 2023 pour le CAJED (- 24 % soit - 11 300 €).
 La contraction des dépenses au-delà de la prévision budgétaire a été amplifiée par le report sur 2024 du voyage à Lomé, ainsi que des reversements au CAJED sur la subvention REVIVRE pour les jeunes de plus de 16 ans sortis du foyer.
- L'encaisse a donc progressé temporairement de 4 100 €, contre une baisse de 2 500 € prévue.

Au delà des chiffres globaux :

- Les comptes détaillés avec un historique sur 4 ans (référence CSEL23R) seront disponibles sur le site www.CSEL.fr
- Les comptes détaillés comparés aux éléments budgétaires (référence CSEL23BR) seront disponibles sur le site www.CSEL.fr

2

Réalisations 2023

Les montants en euros sont arrondis

DÉPENSES

2021	2022	2023	Variation 2023 sur 2022
37 500 €	47 200 €	35 900 €	- 23.9 %

En 2023 le niveau des DÉPENSES est revenu approximativement au niveau de celui de l'année 2021, hormis le coût du voyage annuel à Lomé, puisque celui-ci a été différé vers le début de 2024 :

- Fonctionnement du CAJED 17 300 € soit une très large fraction des ressources du CAJED
- Fonctionnement de l'APPEL 17 400 € soit environ 40 % du budget de l'APPEL

Pour rappel, en 2022 les dépenses pour le CAJED incorporent à titre exceptionnel :

- Le reversement du don reçu de 4 500 € spécifiquement affecté au suivi des anciens pensionnaires qui n'avaient pas encore pu être soutenus jusque-là.
- Un premier envoi de 5 000 € de la dotation REVIVRE pour le projet relatif à l'apprentissage et au suivi scolaire des plus de 16 ans.

→ La suite de ces versements interviendra en 2 fois sur l'année 2024.

4

Réalisations 2023

Les montants en euros sont arrondis

ENCAISSE

2021	2022	2023	Variation 2023 sur 2022
44 000 €	37 600 €	41 700 €	+ 10.9 %

L'ENCAISSE à fin 2023 de 41 700 € se situe à un haut niveau peu significatif du fait des modalités d'utilisation de la subvention de 3 fois 5 000 € de la fondation REVIVRE pour le suivi des jeunes quittant le foyer à 16 ans (apprentissage ou études).

En pratique cette subvention porte sur 3 années scolaires :

- En 2022 le premier versement a été perçu en fin d'année et a été reversé sur cette même année pour pouvoir lancer le projet
- A partir de 2023, la subvention a aussi été perçue en fin d'année, tandis que le reversement est prévu en 2 fois sur l'année suivante, au vu des documents périodiques justifiant l'utilisation.

La situation de la trésorerie à fin 2023, nette du subventionnement REVIVRE de 2023 non encore reversé, se situe donc à hauteur de seulement 36 700 €, ce qui ne couvre pas la totalité des dépenses courantes de l'année 2024.

5

Budgets 2024 révisé et 2025 initial

RECETTES 2024 RÉVISÉES 38 000 €

Le budget vise un niveau de recette inchangé au total, par rapport au budget initial :

- Les cotisations ont été relevées compte tenu du meilleur niveau de celles-ci en 2023 qu'en 2022 (augmentation de 3 000 €)
- La ligne relative à l'obtention de nouvelles subventions a été supprimée pour 2024, faute de projets suffisamment avancés (diminution de 3 000 €)

DÉPENSES 2024 RÉVISÉES 43 300 €

- Les financements courants du CAJED et de l'APPEL restent au même niveau
- Le reversement au CAJED de la dotation de fin 2023 de REVIVRE a été intégrée sur 2024
- La ligne qui prévoyait quelques dépenses supplémentaires a été supprimée
- Les autres postes de dépenses ont été revus à la baisse au vu des chiffres de 2023 ou de début 2024 supprimés

L'ENCAISSE est prévue en baisse - 5 300 €

(dont les 5 000 € de REVIVRE reçus fin 2023)

A 36 400 €, elle couvrirait 12,5 mois des financements courants du CAJED et de l'APPEL

7

Budgets 2024 révisé et 2025 initial

Les montants sont en euros

	Réalisations 2023	Budget initial 2024	Budget révisé 2024	Budget initial 2025
RECETTES	39 944.61	38 000.00	38 000.00	35 000.00
DÉPENSES	35 842.83	40 500.00	43 300.00	45 000.00
Encaisse 31-12	41 741.35	non	36 441.35	26 441.35
Variation ENCAISSE	+ 4 101.78	repris	- 5 300.00	- 10 000.00

Tant pour le budget **2024 révisé** que pour le budget **2025 initial**, des contraintes très fortes orientent les prévisions présentées à cette assemblée générale du CSEL avec :

- La poursuite d'une certaine érosion progressive des recettes courantes du CSEL
- Le niveau global des besoins à Lomé qui augmente, du fait de l'inflation et aussi des jeunes de + de 16 ans qui restent soutenus par l'APPEL et le CAJED, alors qu'ils sont remplacés par des plus jeunes dans les foyers
- La nécessité d'obtenir des ressources supplémentaires (après les 3 années soutenues par REVIVRE)

Au delà de ces chiffres globaux :

Le budget 2024 révisé, comparé au budget initial et aux réalisations 2022 et 2023 (référence CSEL24Br) sera disponible sur le site www.CSEL.fr
Le budget 2025 initial, comparé aux budgets 2024 et aux réalisations 2023 (référence CSEL25Br) sera disponible sur le site www.CSEL.fr

6

Budgets 2024 révisé et 2025 initial

RECETTES 2025 ENVISAGÉES 35 000 €

Le budget vise un niveau total des recettes en diminution de 3 000 € par rapport à 2024 :

- Les cotisations ont été prudemment prévues en baisse de 1 000 € par rapport à 2024
- En 2025, le financement REVIVRE sur 3 ans aura cessé
- La recherche d'un subventionnement nouveau pour 3 000 € a été inscrit dans le budget

DÉPENSES 2025 ENVISAGÉES 43 300 €

- Les financements courants du CAJED et de l'APPEL restent à nouveau au même niveau, alors que les besoins sur Lomé augmentent
- Le reversement de la dotation REVIVRE de fin 2024 de 5 000 € pour le CAJED a été intégrée sur 2025 ... pour une dernière année
- Une ligne prévoit 1 500 € de dépenses supplémentaires en cas d'obtention d'un nouveau subventionnement
- Une légère inflation des prix sur les autres postes de dépenses du CSEL (pour 1 000 €) a été intégrée.

L'ENCAISSE 2025 EST ENVISAGÉE en diminution de 10 000 €

A seulement 26 400 €, elle ne couvrirait plus que 9,5 mois des financements courants du CAJED et de l'APPEL

8